Mairie de Charensat



Réunion du 22 Juin 2017

<u>Présents</u>: MM. BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – COTTET - DEBOUDARD – DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE -

<u>Absents excusés</u>: MM. BACCONNET (pouvoir à Mr SENETAIRE) – BARRIERE (pouvoir à Mr BLANCHON) –

Date de convocation: 16/06/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Juin 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme DUBOISSET Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Remarques sur le compte-rendu de la réunion du 16/05/2017 : Mme LENOBLE a des remarques sur ce compte-rendu. Pour la carte communale, il fallait bien lire que le rendez-vous avait eu lieu avec Mr le Sous-Préfet et non Mr le Préfet comme il est indiqué à un endroit. Quant aux autres remarques présentées par Mme LENOBLE, son courrier sera inséré dans le registre. Mr le Maire souhaiterait qu'une remarque importante dans l'intervention de Mr le Sous-Préfet soit notée : à savoir qu'il fallait sécuriser ce document d'urbanisme (carte communale) et de revoir l'implantation du bâtiment d'accueil car le projet initial se situe en « terrain hostile ».

Approbation du compte-rendu du 16/05/2017 : contre : 1 – abstention : 4 - pour : 8

QUESTIONS DEBATTUES

Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

- *Règlement intérieur de la Mairie de Charensat: Mr le Maire rappelle l'obligation d'établir un règlement intérieur de la collectivité pour pouvoir faire les fiches de poste de chaque agent, ainsi que les entretiens professionnels qui vont suivre. Les propositions faites sur ce règlement ont été transmises au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable le 14 avril 2017. Mr le Maire propose donc la validation de ce règlement.
- *RPQS Eau 2016 (Rapport Prix Qualité Service): Mr le Maire présente le RPQS du service public de l'eau potable pour l'année 2016 où il apparaît, dans le tableau récapitulatif des indicateurs de performance, une très nette amélioration par rapport à 2015 due à la récupération importante aux Sanciaux compte-tenu de la réparation des différentes fuites. En effet, rendement du réseau de distribution: 97,3 %.
- * Desserte forestière : Mr le Maire fait part de l'ouverture des plis ce matin même concernant les deux portions de voirie forestière à faire sur Les Bruyères de Troissagnes et Le Bois Labrousse. 4 entreprises avaient été sollicitées : ANIORTE, BESANCON, MONTEIL, SIVOM Auzances-Bellegarde. Il y a seulement 2 entreprises qui ont fait une offre, à savoir : MONTEIL pour un montant HT de 83 784,34 € et SIVOM Auzances-Bellegarde pour un montant HT de 70 490,10 €. La commission d'appel d'offres a retenu le SIVOM puisqu'il y a une différence 13 294,24 €. Mr le Maire propose de valider le choix de l'entreprise retenue par la commission.
- *Subvention au Comité des Fêtes : Mr le Maire lit le courrier de Mr DUCROS Jérôme, Président du Comité des Fêtes, qui sollicite une subvention pour couvrir les frais du feu d'artifice comme chaque année. Le montant attribué est de 3 500 €.

*Courriers divers:

- EFS : remerciements pour le don du sang (45 personnes sont présentées dont 1 nouveau donneur).

- Etat de créances présentées en non-valeur par la Trésorerie concernant les loyers dus par Mme DURIEUX Sandrine pour un montant de 389,25 € (poursuites négatives : surendettement avec effacement des dettes suite à jugement). Admission en non-valeur.
- Devis CARDIOP pour le défibrillateur : une formation à l'utilisation de ce défibrillateur et aux gestes de premiers secours sera proposée à la population le 04/07/2017. Montant du devis de 250 € HT, soit 300 € TTC.
- Suite à l'arrêt de notre boucherie, la maison de retraite propose de mettre en place, à partir du 4 septembre, des plats à emporter composés d'une viande ou poisson et légumes du lundi au samedi au tarif de 6 €, seulement aux habitants de Charensat. Cela a été vu en réunion du CCAS Une lettre va être remise à chaque foyer de la commune par La Poste.
- Le document d'urbanisme pour les travaux de mises aux normes de l'école a été envoyé aux services de l'Etat.
- Mme LENOBLE fait part de la demande de Mme BESSON Sylvie qui aimerait avoir une commande écrite pour les plaques sur Monument aux Morts et voudrait également une avance. Mr le Maire répond qu'il est illégal pour une Mairie de procéder à des avances sur règlement.
- Mr le Maire propose de prendre un arrêté de restriction d'eau.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Les Membres.